

PRISE EN COMPTE DES AVIS DE LA MRAE DANS LES RAPPORTS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE OU DU CE

Pour la CRCE-LI

Jacques POURAILLY – François HERMIER

RETOURS D'EXPERIENCES - 5 JUIN 2019

NOTRE RÔLE / AVIS : CONTRÔLER, ÉTUDIER, RÉSUMER

/ DOSSIER

Contrôler :

La présence INDISPENSABLE De l'avis de la MRAE dans le dossier
De la réponse (éventuelle) du pétitionnaire

/ NOTRE RAPPORT et NOS CONCLUSIONS vis-à-vis du PUBLIC et de ses OBSERVATIONS

Dater

Prendre en compte tout particulièrement les enjeux et leur classement : Fort xxx, Moyen xx,
Faible X, nul 0

Analyser et résumer OBLIGATOIREMENT l'avis

Mettre en vis-à-vis la réponse du pétitionnaire

Rédiger la SYNTHÈSE, LE RAPPORT, LES CONCLUSIONS

UN OUTIL QUI NOUS SERT TOUT AU LONG DE L'enquête

L'AVIS UN OUTIL TRES UTILE AUX CE

Pour :

- **Dater, Visualiser** de suite les principaux enjeux environnementaux
- **Répartir les enjeux** entre CE en Commission d'Enquête
- **Résumer et comptabiliser** les observations et propositions du public par enjeux
- **Rédiger la synthèse des observations** avec synthèse de la comptabilisation par enjeux
- **Répondre** dans le rapport aux observations et propositions du public par enjeux avec positions de la CE
- **Motiver les conclusions** de la CE par enjeux avec points forts du projet et points faibles
- Prendre connaissance de la synthèse annuelle des avis

DE FAIT LES ENJEUX DE L'AVIS DE LA MRAE VERIFIEES PAR LA COMPTABILISATION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC, DEVIENNENT LA TRAME DE NOS TRAVAUX

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_annuelle_mrae_2018.pdf

DATER

CHRONOLOGIE DU PROJET EOLIEN AVANT MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

.... Exemple :

- 8 août 2018, la Préfecture informe VOL..... de la recevabilité du dossier. Aucun complément n'est plus demandé. **Ceci déclenche la demande d'avis à la MRAe**
- 22 août 2018, désignation par le Tribunal administratif de Limoges des membres de la Commission d'enquête,
- 31 août 2018, **Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale MRAE,**
- Septembre 2018 **Le porteur de projet répond à la MRAe,**
- Le 2 octobre à 8h30, **la Préfecture nous remet l'avis de la MRAe,**

VISUALISER

... (contenu de l'avis de la MRAe ex :)..

II. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

De par la nature du projet, les enjeux environnementaux les plus forts s'articulent autour :

- du paysage et du patrimoine ;
- du bruit ;
- de la biodiversité.

VISUALISER LA MRAE RECOMMANDE :

L'autorité environnementale recommande : ex

/ Biodiversité

- **D'affiner les modalités du bridage des éoliennes en fonction des données de migration des chiroptères enregistrées et présentées dans le dossier ;**

/ Paysage et patrimoine historique

- **D'approfondir l'analyse des effets visuels du projet sur le site et les monuments protégés situés à Fontgombault ;**
- **compléter l'étude des effets visuels du projet sur :**
 - **la silhouette des bourgs et hameaux proches du projet, en particulier sur Pouigny-Saint-Pierre depuis le hameau du Champ cornu, sur le hameau de Mont-la-Chapelle depuis Saint-Aigny et depuis Lureuil ;**
 - **le fond de la vallée de la Creuse depuis Sauzelles.**

VISUALISER LA TABLEAU RÉCAPITULATIF

Annexe : Identification des enjeux environnementaux		
Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale en fonction de leur importance vis-à-vis du projet :		
	Enjeu ** vis-à-vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particulier les espèces remarquables dont les espèces protégées)	++	cf. corps de l'avis.
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (Natura 2000), les zones humides	+	L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 conclut de manière argumentée à l'absence d'incidence du projet sur l'état de conservation des sites les plus proches (notamment la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Creuse et affluents FR2400536 », localisée en bordure immédiate de la zone d'implantation du projet éolien). Concernant les zones humides, aucune zone humide n'a été identifiée selon les critères de végétation.
Connectivité biologique (trame verte et bleue)	+	La connectivité biologique est prise en compte de manière adaptée.
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité ; prélèvements en Zone de répartition des eaux (ZRE)	+	Aucun rejet et prélèvement d'eau ne sont nécessaires.
Captage d'eau potable (dont captages prioritaires)	0	La zone d'implantation est située en dehors de tout périmètre de protection rapprochée de captage d'alimentation en eau potable.
Énergies (consommation énergétiques, utilisation des énergies renouvelables)	+	cf. corps de l'avis.
Lutte contre le changement climatique (émission de gaz à effet de serre) voire adaptation au dit changement	+	cf. corps de l'avis.
Sols (pollutions)	+	Les risques de pollution des sols en phase de chantier sont bien identifiés dans le dossier.
Air (pollutions)	0	Aucun rejet atmosphérique n'est engendré par le parc éolien en exploitation.
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains ...)	+	Les risques naturels sont pris en compte de manière adaptée.
Risques technologiques	+	Les risques technologiques sont correctement abordés.
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	+	La problématique des déchets est appréhendée de façon adaptée.
Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec corridors biologiques	+	Le dossier annonce l'utilisation d'une surface agricole consommée par le parc et ses aménagements (hors raccordement) de 1,35 ha.
Patrimoine architectural, historique	++	cf. corps de l'avis.
Paysages	++	cf. corps de l'avis.
Odeurs	0	Aucune odeur ne sera émise par les installations.
Émissions lumineuses	+	Un balisage réglementaire et synchronisé sera installé sur chaque éolienne avec des feux diurnes à éclat blanc et des feux nocturnes à éclat rouge.
Trafic routier	+	Le dossier mentionne que la réalisation du chantier entraînera un passage accru de véhicules lourds sur le réseau routier local sur une durée totale de 6 à 8 mois.
Déplacements (accessibilité, transports en commun, modes doux)	+	Seules les équipes de maintenance sont amenées à se rendre ponctuellement sur le site pendant la phase d'exploitation du parc.
Sécurité et salubrité publique	+	Cet enjeu est appréhendé de manière adaptée.
Santé	+	Les effets du projet (champ électromagnétique, bruit, ombres portées) sur la santé humaine sont correctement évalués et pris en compte.
Bruit	++	cf. corps de l'avis.
Autres à préciser (archéologie, servitudes radioélectriques, lignes, aires géographiques protégées...)	+	Les contraintes liées aux servitudes d'utilité publique et à l'archéologie sont correctement prises en compte dans l'étude d'impact.
** Hiérarchisation des enjeux +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : non présent		

SE REPARTIR LES ENJEUX

	Observations au registre
	dont courriers annexés
	Observations courriels Pref
	dont asso, collectivités
	Signataires
	Favorables
	Défavorables
FH	Gouvernance Comm
MD	Energie vent rentabilité
JR	Santé Bruit Infrasons Sécu
FH	Pat Paysage Const espace
JR	Faune Flore Milieux Eau
MD	Sols Air Risques Dev éol
FH	Eco emplois valeurs tourisme

ANALYSER DANS LE RAPPORT

1. ANALYSE PAR LA COMMISSION DE L'AVIS DE LA MRAE et des réponses du pétitionnaire

‘résumer de l’avis MRAE ...

Le porteur de projet y a répondu en septembre 2018 (voir ci-dessous et italique) conformément à l’article L 122-1 V du code de l’E par des compléments qui ont figuré au dossier d’enquête ...

Biodiversité : La MRAE regrette l’absence d’écoute en altitude, notamment en lien avec l’enjeu des espèces migratrices.

REPONSE DU PORTEUR DE PROJET A LA MRAE : *En calant de façon large le bridage proposé avec les données récoltées in situ et les retours bibliographiques, les enjeux liés à la conservation des chiroptères apparaissent pris en compte de manière optimale...*

La MRAE déplore la faiblesse de restitutions cartographiques des résultats bruts, particulièrement pour les chiroptères. Elle recommande de présenter une restitution cartographique des résultats bruts des inventaires de terrain pour les chiroptères. ...

Ces restitutions figurent par espèces dans la réponse pages 6 et suivantes du pétitionnaire.

En ce qui concerne les paysages et le patrimoine,

Analyse des effets : LE PETITIONNAIRE prend en compte cette demande pages 16 et suivantes de sa réponse à la MRAE, pour la présentation du site et les effets par des cartes et des photos nombreuses, dont la Chapelle St-Julien jugeant le milieu peu ouvert et ne présentant de visibilité.

La COMMISSION juge les réponses en phase avec les recommandations de la MRAE et très éclairantes. Certains points seront repris en réponse aux observations du public.

RÉSUMER ET COMPTABILISER SUR TABLEUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC PAR ENJEUX

1/11

	Observations au registre	dont courriers annexés	Observations courriels	Pref	dont asso, collectivités	Signataires	Favorables	Défavorables	Gouvernance Comm	Energie vent rentabilité	Santé Bruit infrasons Sécu	Pat Paysage Const espace	Faune Flore Milieux Eau	Sols Air Risques Dev éol	Eco emplois valeurs tourisme		ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ICPE SAS Ferme ÉOLIENNE de POULIGNY SAINT PIERRE Arrêté n°36-2018-10-12-001 du 12/10/2018 de M. le Préfet de l'Indre - Décison du TA de Limoges E18-000061-87 COM EOL(36) DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC Commission d'enquête publique, par son Président porteur de projet Remise, pour la au Représentant du le 14/12/2018 à 10h sous huitaine de la clôture de l'enquête.
																	Le présent document est joint au PV de synthèse de la Commission d'enquête La teneur des observations n'est comptabilisé qu'une fois par signataire Observations consignées et annexées sur 6 Registres en mairie de Pouligny Saint Pierre
5/11/18	or															R1	BOURGEON Eric Président de l'ADESA et son trésorier BRUNET Gérard Observation orale, repasseront S'opposent Remise en cause image de l'AOC Pouligny
5/11/18	or															R2	M et Mme PARIS de la commune, opposés au projet d'éolienne mais pas en général. Implantation non judicieuse / lotissement / nombre d'habitants, des principes de précaution : santé, rentabilité, démantèlement, Observation orale. Repasseront.
5/11/18	or															R3	Famille AUBERRY s'interroge / leur projet de chambres d'hôtes
5/11/18	1					1	1								1	R4	Mme DEWILDE / COLAS Projet intéressant pour l'évolution de la commune.Procure des emplois
6/11/18	1					1	1					1				R5	Signé, nom non lisible, Procure de l'emploi
6/11/18	1					1	1					1				R6	POMPEIGNE Laurent positif indique qu'il est le plus proche des éoliennes
6/11/18	1					1	1			1						R7	Signé, nom non lisible, Alternative au nucléaire
7/11/18	1					2	2			1						R8	AUBERY Gérard & Marie-France, pour, énergie renouvelable, et des initiatives de développement
7/11/18	1					1		1								R9	RIVAUE Non motivé
9/11/18	1					1			1							R10	anonyme Problème matériel pour consultation du dossier. Vu avec la secrétaire
8/11/18	1	1				2		2		1			1	1	1	R11	MERLAUD Michel & Monique Courrier, complément d'énergie sans être une substitution, 1 % de l'énergie consommée, quid de l'énergie en complément. Agresse le paysage. Voire USA. Oui aux éoliennes offshore, ou hors habitat. Non à l'implantation anarchique. Des pressions de groupes ne recherchant que le profit. Risque d'effondrement. Nuisance/ oiseaux. Baisse valeurs immobilières.
13/11/18	1					1		1				1	1			R12	NGUYEN VAN TINH Isabelle, de Bénavent son château est inscrit + 10ha de bois refuge d'animaux sauvages.
13/11/18	1					1		1		1	1	1	1			R13	CORNEIL Corine de Bénavent, impacts négatifs + importants que l'énergie dégagée vu le peu de vent. Éolienne au milieu d'habitations. Désastre pour la région. Des raisons de santé. Pollution visuelle, auditive et naturelle. Situation dans le PNR de la Brenne. Des conséquences économiques.
13/11/18	1					2		2		1	1	1	1		1	R14	BOCQUILLON Jennifer FRAPPIER Gregory Bénavent, oui pour les énergies renouvelables, Non /projet + d'impacts négatifs, pollution visuelle (-600m), bruit baisse des valeurs immobilières et de l'attractivité touristique. Ne reflète pas les paysages de la Brenne et ses zones protégées. Ne produiront pas assez d'énergie / vents.
13/11/08	1					2		2				1				R15	PAILLER F & M, pas contre globalement mais contre dans ce triangle Pouligny-Bénavent-Mont la Chapelle.
13/11/18	1	1				1		1		1		1		1		R16	Mme MARTENS, Le Blanc, contre/ destruction du paysage de Brenne. Éoliennes inutiles. Absurdité industrielle ruineuse et sans effet sur les émissions de CO2. Impossible de remplacer le nucléaire par le vent. Géothermie profonde préférable. Bientôt des cimetières de zombies. Stop aux mensonges
13/11/18	1					1		1		1		1				R17	BANFI Claude du Blanc : contre / environnement classé de la Brenne. Manque de vent. Les mettre sur d'anciennes zones militaires. A remplacer par la géothermie.L'Allemagne pas un exemple à suivre pour ses compléments d'énergie.
13/11/18	1					1		1		1						R18	VIEILLERIBIERE Robert transition oui mais à n'importe où. Contre les subventions d'État qui enrichissent les promoteurs. D'autres solutions. Faiblesses de l'éolien : en zone peu ventée. N Hulot « solution tragique ». Mitage d'un territoire pauvre très impactant sur le cadre de vie, la ruralité.
13/11/18	1	1				1		1				1	1		1	R19	FAICHAULT Rémi Propriétaire de 18 parcelles à lotir dans bourg dépréciation de l'investissement (230 000€) non supportable. Implantation sur la zone de chasse communale, incidences pour le gibier et le corridor migratoire des grues et pigeons.
14/11/18	1					1	1									R20	TRINQUET Rémy Favorable
14/11/18	1					1	1										TRINQUET Camille Favorable
14/11/18	1					2	2			1						R22	PETRAULT Josiane & Martial. Très favorable. Il faut penser aux générations futures.

REDIGER LE PV DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

EXTRAIT

suite a l'enquête
publique
portant
communication
des observations
et propositions
écrites et orales
sur la demande
d'autorisation
unique présentée
par
M.....
.....

Au cours de cette enquête publique, La Commission d'enquête a reçu :		
<u>Observations totales comptabilisées, dont :</u>	315	
<u>Sur registre</u>	178	
Dont orales	3	
Dont courriers annexés	94	
<u>Sur adresse courriel dédiée de la Préfecture (arrêté)</u>	137	
<u>Observations hors doubles ou multiples</u>	-	
Sur registre	169	
Sur adresse courriel de la Préfecture	122	
	-	
Dont associations et, collectivités	11	
	-	
Signataires des observations	342	
<u>Synthèse des avis exprimés :</u>		
Favorables	102	29,8 %
Défavorables	239	69,9 %
Pas d'avis exprimé	1	0,3 %
<u>Les observations ont principalement porté sur les enjeux suivants :</u>		
Patrimoine Paysage	168	23,73 %
Vent Énergie Rentabilité	133	18,79 %
Économie Tourisme Emplois Valeurs Immobilières	132	18,64 %
Faune Flore Milieux Eau	123	17,37 %
Santé Bruit Infrasons Sécurité	94	13,28 %
Gouvernance communication	39	5,51 %
Sols Air Développement de l'éolien	19	2,68 %

RAPPORT : C. ANALYSE PAR ENJEU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC, AVIS, REPONSES DU PORTEUR DE PROJET SUIVIS DES **POSITIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

Comme indiqué dans la synthèse des observations, la Commission a identifié un certain nombre d'enjeux particulièrement mis en avant par le public. Ils seront analysés en vue de la formulation de notre avis final compte-tenu des impacts du projet, dans l'ordre suivant :

GOUVERNANCE ET COMMUNICATION (Nouveau dossier ou poursuite de celui de Sauzelles+, Contenu du dossier +, Vérification de la cohérence territoriale et des politiques publiques ++, des outils réglementaires et financiers ++, de l'information et de la sensibilisation ++)

PAYSAGE ET PATRIMOINE (Vues ++ et Paysages ++, Patrimoine architectural ++, Servitudes + valeurs patrimoniales ++),

BIODIVERSITE (Faune-Flore ++, Milieux naturels +, consommation d'espaces +, Connectivité biologique (Trames vertes et Bleues) +, Sols +, Eau +, Odeurs 0, Captages 0, Risques naturels et technologiques +, Déchets +)

SANTE, BRUIT, INFRASONS, SECURITE (Bruit ++, Santé +, Infrasons +, Sécurité +, Emissions lumineuses +, Trafic +)

ENERGIE, DEVELOPPEMENT EOLIEN, RENTABILITE ECONOMIQUE (Vent, Energie +, Lutte contre le changement climatique +, Rentabilité économique + dont Tourisme +),

DANS NOS CONCLUSIONS

Le pétitionnaire motive son projet de façon satisfaisante : un bilan de production et financier claire (Pièce n°3 du dossier), ...

+

La Commission confirme à son tour la faiblesse des impacts (impacts résiduels faibles à très faibles confirmés par la MRAE) et la volonté du pétitionnaire de les réduire et de les compenser, exemple pour le bruit et les chiroptères ou l'adaptation paysagère du projet éolien en deux lignes.

La Commission estime les réponses du porteur de projet éclairantes et en phase avec les recommandations de la MRAE. Le pétitionnaire a accepté d'ajouter des photomontages et des analyses paysagères en réponse aux demandes des services dont la DDT et des observations. Ainsi la Commission constate qu'il répond par son dernier mémoire aux demandes de la DDT.

+

EN CONCLUSION

L'avis de ma MRAe est

Un document **essentiel**

Un avis **indépendant** qui ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la **qualité de l'étude d'impact présentée et sur la prise en compte de l'environnement par le projet**

Une série de **recommandations** permettant de vérifier si le pétitionnaire y répond

Un outil de questionnements à prendre en compte par les CE et les Commissions dont la CDNPS

A UTISER pour structurer les observations, la synthèse, le rapport et les conclusions